

PROCES-VERBAL et COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 MARS 2022

Présents : Mrs et Mmes Gaëlle BRUN, Frédéric DE AZEVEDO, Jean-Philippe DODE, Gérard GUILLET, Audrey PASCAL, Laurent PASCAL, Gérard POIRAUD, Brigitte VUILLOD

Excusés : Virginie NUGUES, Frédéric REYMOND

Secrétaire de séance : Audrey PASCAL

La séance est ouverte à 18h30

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Présentation par les amis du vieux Saint-André de leur projet concernant les archives de l'association

Une réunion a eu lieu avec l'association des amis du vieux Saint-André et l'archiviste des Archives Départementales de l'Isère à laquelle Gérard Poiraud, en tant que conseiller municipal, était présent.

Cette réunion avait pour objectif d'étudier comment les Archives Départementales de l'Isère (ADI) pourraient enregistrer les dons de l'Association rassemblant ses 25 ans de travaux concernant la « Mémoire-Histoire » du village de St-André-en-Royans, afin d'assurer une conservation de ces recherches et travaux, alors que M. et Mme Capéran envisagent de quitter la direction de l'association d'ici la fin de 2022.

A ce jour, les amis du vieux Saint-André n'envisagent pas de confier leurs originaux aux ADI mais l'association a remis 11 fichiers "papier" (identiques à ceux qui ont été donnés à la Mairie) ainsi que ses publications sur 25 ans. Cette remise privée de documents a intégré le Volet « Conservation patrimoniale » et sera signalée en "Annexe" des archives de la Commune de St-André.

L'association continue donc de rechercher comment cette Mémoire-Histoire, toute numérisée, pourrait être conservée sur le long terme au niveau du Département et en même temps, tenue facilement consultable sur Saint-André par les adhérents de l'association et ses nombreux sympathisants.

L'association demande à la commune s'il serait possible de laisser ces archives en consultation à la mairie.

2/ Approbation des résultats de l'exercice 2021

Constat de conformité des comptes de gestion de l'exercice 2021

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (le Trésorier municipal) à l'ordonnateur (le Maire). Le compte de gestion dressé par le comptable est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	560 453,38	414 344,40	974 797,78
Titres de recettes émis (b)	171 099,24	290 557,15	461 656,39
Réductions de titres (c)		358,08	358,08
Recettes nettes (d = b - c)	171 099,24	290 199,07	461 298,31
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	560 453,38	414 344,40	974 797,78
Mandats émis (f)	36 408,46	239 921,53	276 329,99
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	36 408,46	239 921,53	276 329,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	134 690,78	50 277,54	184 968,32
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-115 786,21		134 690,78		18 904,57
Fonctionnement	248 360,86	115 786,21	50 277,54		182 852,19
TOTAL I	132 574,65	115 786,21	184 968,32		201 756,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	132 574,65	115 786,21	184 968,32		201 756,76

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 pour le budget principal de la commune.

Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2021

Le Maire expose le résultat de sa gestion du Budget Principal de la commune et en présente son Compte administratif pour l'exercice 2021 qui s'établit ainsi :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c)=(a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Part 2021 affectée à l'investiss.	Résultat de clôture (c)+(d)
Fonctionnement	290 199.07	239 921.53	50 277.54	248 360.86	115 786.21	182 852.19
Investissement	171 099.24	36 408.46	134 690.78	- 115 786.21		18 904.57
TOTAL	461 298.31	276 329.99	184 968.32	132 574.65	115 786.21	201 756.76

A ces résultats de clôture, il convient d'ajouter le solde des **restes à réaliser** de la section d'investissement, qui pour l'exercice 2021 sont de - **13 726.00 €**.

Après sa présentation, le Maire quitte les lieux afin de permettre l'expression du vote des membres du conseil sur sa gestion.

Gérard GUILLET, Premier Adjoint, préside alors la séance et soumet l'approbation du compte administratif au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **adopte** le Compte administratif 2021 du Budget principal de la commune, à la suite de quoi le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

3/ Vote du budget primitif 2022 et adoption des délibérations annexes

Affectation du résultat 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 182 852,19 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
	50 277,54 €
B Résultats antérieurs reportés	
	132 574,65 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	182 852,19 €
D Solde d'exécution d'investissement	18 904,57 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-13 726,00 €
Besoin de financement F	0,00 €
AFFECTATION = C	182 852,19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	182 852,19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Monsieur le Maire précise que suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de cet impôt étant figé à son niveau de 2019, soit au taux de 9.56 %.

D'autre part, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ayant pour conséquence l'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale, le taux de référence de TFPB communal devra correspondre à la somme du taux voté par la commune en 2020 et du taux départemental 2020 (15.90 %).

Les bases d'imposition prévisionnelles et les produits attendus sont les suivants :

Taxes locales	Taux 2021	Bases prévisionnelles 2022	Produits 2022 attendus
Taxe foncière (bâti)	27.25	274 200	74 720
Taxe foncière (non bâti)	43.28	26 600	11 512
			86 232

Le Maire propose au conseil de ne pas modifier les taux des taxes locales directes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux des taxes locales directes pour l'année 2022.

Subventions aux associations

Le Maire fait part au conseil des demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2021
ACCR	135 €
OCCE Maternelle Auberives	225 €
OCCE St André	2750 € (fournitures scolaires à charge de l'école, sauf investissement)

	Correspond à 110 € / enfant
Association des parents d'élèves	450 €
Association des jeunes de St André	90 €
Amicale des donneurs de sang	250 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Pont-en-Royans	300 €
Souvenir Français	150 €
Secours catholique de Pont-en-Royans	150 €
Radio Sud-Grésivaudan	150 €

Vote du BP 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget principal pour l'exercice 2022

Il est proposé au conseil d'approuver le budget primitif 2022 comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	482 091.14 €	Dépenses	555 973.82 €
Recettes	482 091.14 €	Recettes	555 973.82 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2022

4/ Don en faveur de l'Ukraine

Le Maire propose que soit versée une somme pour aider les populations ukrainiennes dans le cadre du conflit russo-ukrainien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer la somme de **1 000.00 €**
- de verser cette somme à la sécurité civile
- d'inscrire cette somme au budget de la commune pour l'exercice 2022

5/ Délibération fixant le plan de financement des travaux de rénovation énergétique de l'école et de la salle de motricité

Sur présentation du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants ;

Considérant la nécessité de procéder à l'isolation thermique des bâtiments, anciens, de l'école et de la salle de motricité ;

Considérant la nécessité d'agrandir les pièces existantes dans le bâtiment de l'école, et notamment la salle de cantine, pour permettre l'accueil de l'ensemble des enfants sur le temps de pause méridienne ;

DECIDE

- D'autoriser les travaux de rénovation des bâtiments de l'école et de la salle de motricité pour un montant total HT de 473 007.98 €.
- D'autoriser le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en ce sens.
- D'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Isère, auprès du conseil régional Auvergne Rhône Alpes, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Isère pour financer une partie de ces travaux, selon le plan de financement suivant :

Organisme	Subvention - %	Subvention – Montant en €
Préfecture - DETR	20 %	94 602.00
Conseil Départemental	46.60 %	220 421.00
Conseil Régional	13.40 %	63 383.00
Autofinancement	20 %	94 601.98
TOTAL	100 %	473 007.98

- D'inscrire cette dépense au budget de l'exercice 2022.

6/Point sur l'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR

Un compte-rendu est fait de la réunion qui s'est tenue avec Jean-Roch Lardé au sujet de l'entretien des chemins du PDIPR. La SMVIC souhaite faire appel à un prestataire unique sur la commune afin d'optimiser la gestion de l'entretien des chemins.

7/ Travaux de l'église : devenir du projet

Compte-tenu de l'avis des architectes du patrimoine, le projet de travaux sur l'église (re jointement des façades, vitraux et litre) serait abandonné. Il est nécessaire d'en informer la préfecture qui avait provisionné une somme au titre de la DSIL.

En revanche, la démarche pour mettre en place un parcours patrimonial, qui devait au départ être associé aux travaux de l'église, va être relancée. Il s'agit de disposer des panneaux informatifs ou explicatifs, sur un parcours dans le centre bourg, qui mettraient en lumière l'histoire patrimoniale du village.

8/ Tenue des bureaux de vote les 10 et 24 avril 2022

Les conseillers se répartissent les créneaux horaires de tenue des bureaux de vote pour les journées des 10 et 24 avril, dates des scrutins de l'élection présidentielle.

9/ Organisation du déménagement de l'école aux vacances d'avril

Il est nécessaire de planifier le déménagement de l'école dans les locaux de la salle des fêtes.

La question de savoir si les conseillers procèdent eux-mêmes à ce déménagement est soulevée. Un devis sera demandé à l'association PAISS ainsi qu'à un déménageur.

Le déménagement aura lieu pendant les vacances d'avril pour l'essentiel.

Plusieurs points restent à mettre en place : la connexion internet, la délimitation de la cour de l'école, le point de montée et de descente du bus... Toutes ces questions doivent être réglées dans les prochaines semaines.

Une rencontre va également avoir lieu avec M. Giraud, le directeur de l'école, pour la mise en place de la classe dans la salle des fêtes.

10/ Questions diverses

Prochain journal municipal

Le prochain journal municipal paraîtra fin mai pour pouvoir y annoncer la fête des écoles, la journée des chemins qui aura lieu courant juin, ainsi que les divers événements qui peuvent avoir lieu en fin d'année scolaire.

Premiers chiffres du recensement de la population

Les premiers chiffres donnés par l'INSEE font état d'une légère hausse du nombre d'habitants. De 333 au dernier recensement le nombre d'habitants passerait à 342.

Prochain Conseil Municipal

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 12 avril à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Saint-André-en-Royans, le 21 mars 2021

Le Maire,
Frédéric DE AZEVEDO,



